



Procès-Verbal
De la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives
du mercredi 30 Novembre 2022

Président : M. ORTUNO.

Présents : MM. BAUDUIN, REHOUDJA, HIMMI et HORMI

Secrétaire de Séance : Mme. AKROUN Dahbia

Rappel :

- Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à disposition des joueurs et des arbitres des installations conformes au Règlement et en état (sanitaires et douches).

- Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) installation(s) au niveau de l'éclairage.

Sécurité : Les zones de sécurité (Articles 3.4 et 3.3)

Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50m minimum en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire.

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Celle-ci se mesure depuis l'extérieure de la ligne de jeu jusqu'au premier obstacle rencontré (main courante, clôture, montant des buts de Foot à 8 rabattu, socle et couvercle des abris de touche).

Rappel : Obligation de classement

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives rappelle que conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, les équipes seniors évoluant en Départementale 2 qui sont appelées à accéder en Départementale 1 à la fin de la saison 2021/2022, devront obligatoirement disputer des rencontres de cette compétition sur un terrain classé niveau E6. La Commission Départementale des Terrains et Installation Sportives reste à leur disposition.

Ville de Sevrans : Stade Jean Guimier - NNI 930710102

Mesure relevée par MM. Christian BAUDUIN et Abdelhafid HORMI le lundi 07 Novembre 2022.

Total des points : 5214

Éclairage moyen : 208

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport mini/ maxi : 0,54

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives donne un avis favorable pour une confirmation de classement de niveau E5 sous réserve de la Commission Fédérale des Terrains et des Installations Sportives, pour une durée de 2 ans à compter du 30/11/2022.

Ville de Livry Gargan : Stade Alfred Marcel Vincent - NNI 930460102

Mesure relevée par Mrs. BAUDUIN et REHOUDJA le lundi 14 Novembre 2022.

Total des points : 3415
Éclairage moyen : 136
Facteur d'uniformité : 0,44
Rapport mini/ maxi : 0,15

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives donne un avis favorable pour une confirmation de classement de niveau E7 sous réserve de la Commission Fédérale des Terrains et des Installations Sportives, pour une durée de 2 ans à compter du 30/11/2022.

Ville de Villemomble : Stade Alain Minoun - NNI 930770301

Mesure relevée par Mrs. REHOUDJA et BAUDUIN le mardi 08 Novembre 2022.

Total des points : 7039
Éclairage moyen : 281
Facteur d'uniformité : 0,69
Rapport mini/ maxi : 0,54

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives donne un avis favorable pour une confirmation de classement de niveau E6 sous réserve de la Commission Fédérale des Terrains et des Installations Sportives, pour une durée de 2 ans à compter du 30/11/2022.

Ville de Livry-Gargan :

Suite à une demande d'avis de la Ville de Livry Gargan concernant l'installation de poteaux de rugby derrière 1 but de foot à 11, MM. Jean-Claude ORTUNO et Christian BAUDUIN, membres de la Commission Départementale des Terrains et des installations Sportives se sont rendus sur place afin d'étudier la faisabilité, le vendredi 18 Novembre 2022 en présence M. FONTAINE, chef de service de la Mairie, M. BENSEBAH responsable des installations.

Les 2.50m de la zone de sécurité n'étant pas respecté et s'agissant d'une installation de poteaux et non d'une situation déjà existante, cette demande étant spécifique, la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives transmet cette demande pour étude à la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives.

Ville de Saint Denis : Gymnase Irène Popard - NNI 930669901

Vu avec M. Karim MADI, Directeur des Sports de la Ville le mercredi 09 Novembre 2022, la visite prévue le lundi 21 Novembre 2022 pour un classer cette installation a été annulée, car aucune compétition officielle ne se déroule sur ce site.

Ville de Drancy : Gymnase Jolio Curie - NNI 930299903

Suite à la visite de MM. Abdelhafid HORMI et Abdelkader REHOUDJA, la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives donne un avis favorable pour un classement de niveau 3 (Futsal).

Concernant l'éclairage :

Total des points : 10952

Éclairage moyen : 730
Facteur d'uniformité : 0,76
Rapport mini/ maxi : 0,63

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportive donne un avis favorable pour une confirmation de classement de niveau E2 (futsal).

Prochaine Réunion : le mercredi 14 décembre 2022 à 14h00

Le Président
M. Jean-Claude ORTUNO

Secrétaire de Séance
Mme. Dahbia AKROUN